

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

 LISTRAC-MÉDOC	<b>DÉLIBÉRATION 2023_01</b>  <b>AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE SUR LA PÉRIODE 2021-2035</b>
<p><b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b></p> <p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exercice : 21</li> <li>➤ Présents : 14</li> <li>➤ Votants : 19</li> <li>➤ Procuration(s) : 5</li> <li>➤ Absent(s) excusé(s) : 1</li> <li>➤ Absent(s) : 1</li> </ul> <p><b>Date de convocation</b> 22-01-2023 <b>DEL 2023_01</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme ARDOUIN, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme GUINANT à M. AGUILAR, Mme LE GRAND à Mme LESCARRET, M. MOREL à Mme TEIXEIRA, Mme POUJEAU à M. LEMOUNEAU.</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> : Mme MENGUE</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. AGUILAR</p>

GOUVERNANCE LOCALE	<b>DÉLIBÉRATION 2023_01</b>  <b>PRÉSENTÉE PAR M CHAZEAU</b>
--------------------	---

M. CHAZEAU indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 171,70 hectares établi par l'Office National des Forêts pour la période 2021-2035 en vertu de l'article L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

**Le Conseil Municipal**

Vu l'article L212-1 du code forestier,

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait,

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'aménagement proposé.


<b><u>ADOPTÉ</u></b>				
Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Maire**  
**Aurélie TEIXEIRA**




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

	<p><b>DÉLIBÉRATION 2023_02</b></p> <p><b>RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITÉ</b></p>
<p><b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b></p> <p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exercice : 21</li> <li>➤ Présents : 14</li> <li>➤ Votants : 19</li> <li>➤ Procuration(s) : 5</li> <li>➤ Absent(s) excusé(s) : 1</li> <li>➤ Absent(s) : 1</li> </ul> <p><b>Date de convocation</b> 22-01-2023 <b>DEL 2023_02</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme ARDOUIN, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme GUINANT à M. AGUILAR, Mme LE GRAND à Mme LESCARRET, M. MOREL à Mme TEIXEIRA, Mme POUJEAU à M. LEMOUNEAU.</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> : Mme MENGUE</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. AGUILAR</p>
<p>GOUVERNANCE LOCALE</p>	<p><b>DÉLIBÉRATION 2023_02</b></p> <p><b>PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA</b></p>

Mme TEIXEIRA expose au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour une durée de six mois minimum.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec le poste et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire des Rédacteurs Territoriaux.

L'agent pourra également percevoir le régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux.

**Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 ;

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité ;

**Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Madame le Maire à recruter en tant que de besoin un agent non titulaire à temps complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du code précité pour exercer les fonctions d'assistant DGS pour une durée de six mois.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cet emploi.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**ADOPTÉ**

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire**

Aurélie TEIXEIRA





## DÉLIBÉRATION

**ÉLARGISSEMENT DU CHAMP D'APPLICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - RIFSEEP**
**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**
**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 19
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

**Date de convocation**

22-01-2023

**DEL 2023\_03**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme GUINANT à M. AGUILAR, Mme LE GRAND à Mme LESCARRET, M. MOREL à Mme TEIXEIRA, Mme POUJEAU à M. LEMOUNEAU.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE

Secrétaire de séance : M. AGUILAR

FONCTION PUBLIQUE

**DÉLIBÉRATION 2023\_03**
**PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture est classé en catégorie B. Les échelles de rémunération sont revalorisées, le déroulement de carrière, l'avancement de grade ainsi que les conditions de classement à la nomination stagiaire sont revus.

De plus, le recrutement prévu d'un agent contractuel dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux nécessite l'actualisation du RIFSEEP.

***Le Conseil Municipal***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les décrets n° 2021-1882 et n° 2021-1885 du 29 décembre 2021 ;

**Vu** les décrets n° 2022-1200 et n° 2022-1201 du 31 août 2022 ;

**Vu** la délibération 2017\_71 de la commune de Listrac-Médoc relative à la mise en place du RIFSEEP ;

**Vu** la délibération 2019\_30 de la commune de Listrac-Médoc relative à l'élargissement du champ d'application du RIFSEEP ;

**Vu** la délibération 2021\_36 de la commune de Listrac-Médoc relative à l'élargissement du champ d'application du RIFSEEP.

Entendu l'exposé de Mme TEIXEIRA, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'élargissement du périmètre de l'article 1 et de compléter les annexes 1 et 2 de la délibération 2017\_71 concernant la mise en place du RIFSEEP comme suit :

**ARTICLE 1 – BÉNÉFICIAIRES**

Sont concernés, les agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Catégorie A :

- Attachés

Catégorie B :

- Techniciens
- Rédacteurs

Catégorie C :

- Adjoints administratifs
- ATSEM, Auxiliaires de puériculture
- Agents de maîtrise, Adjoints techniques

.../...

.../...

**ANNEXE 1 Répartition des groupes de fonctions / Montants maxima de l'IFSE**

Groupe de fonctions	Plafond annuel IFSE	
	Plafond IFSE sans concession de logement	Plafond IFSE avec concession de logement
<b>Cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture, auxiliaires se soins, agents spécialisés des écoles maternelles et agents sociaux</b>		
1	11 340 €	7 090 €
2	10 800 €	6 750 €
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
1	17 480 €	8 030 €
2	16 015 €	7 220 €
3	14 650 €	6 670 €

**ANNEXE 2 Répartition des groupes de fonctions / Montants maxima du CIA**

Groupe de fonctions	Plafond CI annuel
<b>Cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture, auxiliaires se soins, agents spécialisés des écoles maternelles et agents sociaux</b>	
1	1 260 €
2	1 200 €
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>	
1	2 380 €
2	2 185 €
3	1 995 €

**Après en avoir délibéré :**

- **Adopte** l'élargissement du périmètre de l'article 1 de la délibération 2017\_71 ;
- **Adopte** les modifications des annexes 1 et 2 de la délibération 2017\_71 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**ADOPTÉ**


Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Maire**  
**Aurélie TEIXEIRA**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

 LISTRAC-MÉDOC	<b>DÉLIBÉRATION 2023_04</b>  <b>MODIFICATION D'ACCÈS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS</b>
<b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>  <b>Nombre de membres :</b>  > En exercice : 21 > Présents : 14 > Votants : 19 > Procuration(s) : 5 > Absent(s) excusé(s) : 1 > Absent(s) : 1  <b>Date de convocation</b> 22-01-2023  <b>DEL 2023_04</b>	L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.  <u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.  <u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme ARDOUIN, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme GUINANT à M. AGUILAR, Mme LE GRAND à Mme LESCARRET, M. MOREL à Mme TEIXEIRA, Mme POUJEAU à M. LEMOUNEAU.  <u>Absent(e)(s)</u> : Mme MENGUE  <u>Secrétaire de séance</u> : M. AGUILAR
GOUVERNANCE LOCALE	<b>DÉLIBÉRATION 2023_04</b>  <b>PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA</b>

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la mise en place des prestations sociales pour le personnel de la commune de Listrac-Médoc.

Pour rappel, l'objet du CNAS porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations

Madame le Maire demandera donc au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion au CNAS pour les agents dont la durée du contrat est supérieure ou égale à six mois (contrat effectué ou en cours).

**Le Conseil Municipal**

**Vu** l'article 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'article 71 de la loi n°2017-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'article 25 de la loi n°2001-2 du 3 février 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Listrac-Médoc relative à l'adhésion de la commune au CNAS.

**Considérant** qu'il est important pour les agents non titulaires sur des contrats de longue durée d'avoir également accès aux services du CNAS en guise d'égalité de droit au travail,

**Après en avoir délibéré :**

- > **Adopte** la proposition de Madame le Maire.
- > **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer documents afférents cette délibération.
- > **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**ADOPTÉ**

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire**

**Aurélien TEIXEIRA**





LISTRAC-MÉDOC

DÉLIBÉRATION

## DEMANDE DE SUBVENTION LEADER CONCERNANT LE PROJET PEYSOUP

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 19
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Date de convocation

22-01-2023

DEL 2023\_05

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme GUINANT à M. AGUILAR, Mme LE GRAND à Mme LESCARRET, M. MOREL à Mme TEIXEIRA, Mme POUJEAU à M. LEMOUNEAU.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE

Secrétaire de séance : M. AGUILAR

GOUVERNANCE LOCALE

DÉLIBÉRATION 2023\_05

PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA

Madame Teixeira présente le projet Peysoup au Conseil Municipal :

Et en ces temps difficiles, nombreux sont ceux qui rêvent de créer un nouveau modèle plus durable. C'est dans ce contexte de changement que la commune de Listrac-Médoc a décidé, il y a plusieurs années, de faire l'acquisition du terrain de Peysoup, un lieu naturel d'exception de 27 hectares sur sa commune, afin d'y porter un ensemble de projets durables pour ses habitants. En 2019, aidée par la CDC Médullienne, elle rencontrait les porteurs du projet à vocation écologique et sociale EH!CO. De cette rencontre est née une collaboration étroite, vers la naissance d'un projet de territoire dénommé "l'écolieu du Moulin de Peysoup". Il s'agit d'un projet hybride qui concilie trois activités, un lieu de vie, de sensibilisation et d'écotourisme, toutes tournées vers un même objectif : créer un écolieu pour faire l'expérience d'une vie durable.

Trois structures juridiques sont aujourd'hui impliquées dans la création de l'écolieu :

- la commune de Listrac-Médoc, qui porte tout particulièrement le projet culturel du site et s'investit dans la création du lieu de vie pour ses habitants ;
- la SARL de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) EH!CO, qui a pour but de permettre à tous d'expérimenter de nouvelles formes d'habiter plus respectueuses de l'environnement et porte ainsi l'activité d'écotourisme ;
- l'association dénommée "L'Asso EH!CO", qui réunit les habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans le projet, sensibilise aux problématiques environnementales et sociales, et travaille à l'intégration des populations fragiles.

Peysoup est un lieu naturel d'exception qui se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Médoc entre deux entités paysagères forestières : la forêt mixte de feuillus et résineux d'une part, et les Landes médocaines de l'autre. En son sein se trouve une clairière qui comporte une ancienne bâtisse d'habitation et un moulin.

L'ancienne bâtisse de meunier : elle sera le point d'accueil, premier contact pour et avec les habitants. Elle deviendra naturellement l'espace commun où l'on échange, se repose et se restaure. Une salle de 60 m<sup>2</sup> y sera rénovée et destinée aux animations, ateliers, événements et conférences. Un point chaud, un petit marché de producteur et une terrasse guinguette accolée et sous les arbres y trouveront aussi leur place.

Le moulin, symbole du lieu et bâtiment remarquable, sera quant à lui, un lieu d'exposition et d'échange culturel.

Dix petits éco-habitats différents, posant des questions sur l'énergie, les matériaux, la sobriété et l'espace seront accessibles à la location.

.../...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230127-DELIB\_2023\_05-DE



.../...

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT HT			
DEPENSES		RECETTES	
Rénovation charpente, couverture	156 143,00 €	Fond Leader	53 000,00 €
Création d'un parking	43 149,50 €	État - DETR	50 955,80 €
Création d'une piste pompier	38 228,00 €	Département de la Gironde	30 000,00 €
Création d'une réserve d'eau pompier 120 m3	24 760,00 €	Autofinancement	128 324,70 €
TOTAL	262 280,50 €	TOTAL	262 280,50 €

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Considérant** l'exposé qui vient de lui être fait;

**Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention LEADER concernant le projet PEYSOUP,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉ**

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire  
Auréli TEIXEIRA**

